



NATIONS UNIES

CONSEIL

DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/10668
31 mai 1972
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 31 MAI 1972, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler d'urgence votre attention sur la grave attaque à main armée perpétrée hier, le 30 mai 1972, à l'aéroport de Lod.

Trois hommes, arrivés à Lod à 22 h 30, heure locale, par le vol d'Air-France AF 132 en provenance de Paris et de Rome, ont pénétré dans la salle d'attente de l'aéroport, ont sorti de leurs bagages des fusils automatiques Klachnikov et des grenades et ont ouvert le feu au hasard sur la foule qui se trouvait dans l'aérogare.

Vingt-cinq personnes ont été tuées et plus de 70 blessées, dont 10 grièvement. On compte parmi les morts 15 citoyens américains portoricains, dont 5 femmes, de religion chrétienne, qui effectuaient un pèlerinage en Terre sainte.

Deux des assaillants ont été tués. Le troisième, qui a été capturé vivant, a déclaré que lui-même et ses compagnons étaient des ressortissants japonais que l'organisation terroriste arabe connue sous le nom de Front populaire pour la libération de la Palestine avait recrutés pour commettre ce crime infâme. Selon son témoignage, le groupe avait reçu une formation sous la surveillance d'un membre du Front populaire.

Moins de 30 minutes après l'attaque, le siège du Front populaire à Beyrouth a publié un communiqué dans lequel il revendiquait la responsabilité de ce massacre.

Des émissions radiodiffusées à partir de la Syrie et de l'Egypte ont salué l'attaque avec enthousiasme. Le quotidien semi-officiel du Caire El-Ahram a annoncé avec jubilation ce matin que "l'action avait été menée méticuleusement, avec rapidité et en profitant de l'effet de surprise".

Ce massacre prémédité de civils innocents fait partie de la campagne de meurtres perpétrés au hasard et sans motif que mènent les organisations terroristes arabes. Il rappelle en particulier l'explosion d'un avion de la Swissair, provoquée par des terroristes arabes le 21 février 1970 et au cours de laquelle 47 passagers trouvèrent la mort.

On notera que l'agression de Lod a été commise par des tueurs à gages, bien que ce ne soit pas la première fois que les organisations terroristes arabes aient recours à des mercenaires étrangers pour s'attaquer à des hommes, des femmes et des enfants sans défense.

Israël a à plusieurs reprises appelé l'attention sur la responsabilité des gouvernements arabes, et en particulier sur celle du Gouvernement libanais, en ce qui concerne la conception, la préparation et l'exécution des opérations criminelles montées par les organisations terroristes arabes. J'ai souligné de nouveau cette responsabilité à une date récente, dans ma lettre adressée au Secrétaire général le 11 mai 1972 (A/8684, S/10639) à la suite de la tentative de détournement d'un avion de la Sabena le 8 mai 1972. Tout le monde sait bien que les organisations terroristes arabes ont leur siège à Beyrouth et qu'elles ont également des bureaux dans d'autres villes libanaises et dans des camps de réfugiés situés au Liban. On sait que les actions terroristes déclenchées à l'étranger sont préparées et organisées au siège des groupes terroristes à Beyrouth.

Bien qu'Israël ait à maintes reprises demandé qu'il soit mis fin à ces activités criminelles, le Liban et les autres Etats arabes ont continué d'abriter les organisations terroristes sur leur sol et d'appuyer leurs opérations.

Israël se doit d'insister pour que les gouvernements arabes et spécialement le Liban, qui apporte son soutien aux organisations terroristes et leur permet d'opérer en toute liberté à partir de son territoire, mettent immédiatement et effectivement fin à ces activités criminelles.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Yosef TEKOAH